Date: 16 mai 2024

Titre : Amélioration du système CVC et électrique à l'ambassade du Canada en Afrique du Sud, à

Pretoria

Numéro de sollicitation : 24-263048

Les questions et réponses suivantes sont en lien avec le document de sollicitation mentionné ci-dessus.

Questions et réponses #4

- **Q50.** « Dans le dossier d'appel d'offres, article 3.0 Exigences obligatoires, le critère M2 indique que « Le soumissionnaire doit avoir la capacité d'effectuer les travaux requis sur site à Pretoria, Afrique du Sud ». Cette formulation semble cibler les entrepreneurs, puisque les architectes et les ingénieurs fournissent des services et n'exécutent aucun travail. Voulez-vous plutôt dire que l'équipe d'architectes et d'ingénieurs devra démontrer qu'elle est capable de suivre les travaux, sans avoir recours à un entrepreneur comme sous-traitant ?
- **A50.** L'entreprise A&E doit avoir la capacité physique nécessaire pour effectuer la tâche de conception sur site, selon les besoins (étude de site, examens de site).
- **Q51.** « Nous aimerions demander une prolongation de 2 semaines de la date de clôture pour la sollicitation mentionnée ci-dessus, s'il vous plaît. »
- **A51.** Pour le moment, nous respectons un calendrier précis et ne prolongerons pas la date de clôture.

.....